
HYDERABAD – Examen de l'intérêt public dans le cadre de la mission de l'ICANN

Dimanche 6 novembre 2016 – 15h15 à 16h45 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Messieurs, dames, nous attendons toujours les panelistes. Il y a quelques séances dans d'autres salles qui sont en retard. Donc dès qu'ils arriveront, nous commencerons.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND Bonjour à tous. Désolé pour le démarrage un peu tardif de cette séance. Si je comprends bien, nous devons terminer exactement à l'heure qui nous avait été donnée pour terminer. Donc, nous allons commencer tout de suite.

La séance d'aujourd'hui a trait à l'intérêt public au sein, dans le cadre plutôt de la mission de l'ICANN, et donc nous avons avec nous un excellent panel que je vais présenter dans un instant.

Je ne sais pas qui s'occupe des diapositives. D'accord, Si vous pouvez, s'il vous plait, passer à la première.

Alors aujourd'hui, la première chose que nous allons faire, c'est de présenter les choses. Ensuite, Wolf Ludwig d'EURALO nous parlera des nuances politiques et historiques du concept de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'intérêt public au niveau international – mais bien sûr du point de vue européen.

Il y aura Rajesh Chraria de l'Association ISPAI d'Inde, mais également membre du Conseil APNIC, qui nous parlera. Elle est assise là au bout de la table.

Ensuite, nous aurons Jonathan Robinson de la GNSO et Becky Burr, également de la GNSO, qui sera d'ailleurs bientôt membre du Conseil d'administration. Ils nous aideront à comprendre l'intérêt public du point de vue de l'ICANN et du point de vue de la communauté et qui nous aideront à comprendre comment appliquer ceci. Et c'est un des objectifs en fait qu'il nous faut vraiment analyser au cours de cette séance.

Ensuite, Thomas Schneider du GAC qui nous parlera de comment l'intérêt public pourrait-il être opérationnalisé comme base de prise de décision à l'ICANN.

Et après, nous écouterons vos questions et j'espère que vous nous ferez beaucoup de contributions, parce que c'est pour ceci que nous sommes là. Beaucoup des panelistes m'ont dit qu'ils ne vont pas utiliser leurs quinze minutes. Donc, nous allons vraiment maximiser le temps où vous pourrez nous parler.

Alors, nous passons à la diapositive suivante, s'il vous plait.

Alors, le travail sur l'intérêt public – un peu plus loin, s'il vous plait – donc l'intérêt public est un concept dont on parle au sein de l'ICANN depuis pratiquement le début de l'existence de l'ICANN, voire même avant.

À l'époque où l'ICANN était sur le point d'être créé, il y a eu beaucoup de discussions qui ont eu lieu au sein de l'organisation, à savoir comment s'occuper de l'intérêt public.

Il y a eu un panel sur la responsabilité, le cadre de la responsabilité publique, il y a quelques années, qui a proposé une définition de l'intérêt public lié à l'Internet. Je vais donc lire la définition elle-même : « donc, s'assurer que l'Internet devienne et continue de rester stable, inclusif et accessible dans le monde entier à ce que tous puissent profiter des avantages d'un Internet ouvert et unique. Dans le cadre de sa responsabilité publique, l'ICANN doit bâtir la confiance en l'Internet et en l'écosystème de la gouvernance. »

À Marrakech, il y a eu une séance qui a eu lieu au cours de laquelle nous avons eu des panelistes, y compris Nii Quaynor, qui a travaillé à ceci au sein de l'ICANN. Donc, aujourd'hui, nous essayons d'élargir un petit peu le concept et voir quelles sont les étapes qu'ils doivent suivre.

La question de l'intérêt public, c'est une question clé dans le cadre de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA

de la nouvelle structure de gouvernance. Donc, les groupes qui ont travaillé à la Piste de travail numéro 1, mais aussi à la Piste de travail numéro 2 sur la redevabilité, y ont travaillé.

Alors, l'« intérêt public » et l'« intérêt public mondial » sont mentionnés dix fois dans les nouveaux statuts et pourtant, ils ne sont pas définis en tant que tel. Les recommandations de la Piste de travail numéro 2, sur lesquelles nous travaillons actuellement donc pour élargir l'intérêt public au niveau mondial, et il y a plusieurs sous-groupes de la Piste de travail numéro 2 qui y travaillent, dont celui qui s'occupe de la question des droits de l'homme. Il y en a d'autres également, sur la responsabilité, la redevabilité. Bien sûr que la redevabilité apporte un élément à l'intérêt public.

Mais en dépit de l'absence de décisions spécifiques, on comprend bien que le travail de l'ICANN est enraciné dans l'intérêt public et nous n'avons pas encore de définitions de ceci. Qu'est-ce que l'intérêt public? Ce que nous savons, c'est que, d'une manière ou d'une autre, ça doit fonctionner.

Il pourra être utile d'identifier des lieux où on est d'accord et c'est pour ceci que nous sommes là. C'est pour cela que le panel va un petit peu essayer de susciter des questions. J'espère que le dialogue sera bon. Mais j'espère aussi qu'il y aura des contradictions de manière à ce que nous puissions avancer.

L'idée, c'est de combler les lacunes, d'obtenir des accords là où ils manquent. C'est comme ceci que j'espère que nous allons pouvoir avancer.

Donc, sans plus attendre, nous allons avoir une perspective historique et politique – donc nuances historiques et politiques – du concept de l'intérêt public au niveau mondial – en Europe et en Inde.

Nous allons commencer par Wolf Ludwig d'EURALO. Je mentionne simplement que Wolf est le président du groupe de travail d'EURALO sur l'intérêt public. Il a présenté des recherches qui sont liées à cette séance. Il y a peut-être un lien sur la page. Je ne sais pas. En tout cas, il y a une liste de diffusion qui existe sur l'intérêt public, mais on y reviendra à la fin de la séance.

Wolf Ludwig, c'est à vous.

WOLF LUDWIG:

Merci, Olivier, tout d'abord de cette présentation générale, pour cette préparation de notre discussion.

Je vais essayer d'être aussi bref et précis que possible de manière à ce que nous ayons davantage de temps aux autres intervenants et à l'auditoire pour les questions.

En fait, j'ai commencé il y a quelques années à travailler là-dessus, parce que je ne pense pas qu'Olivier l'a dit, parce que je ne pense pas – et Olivier l'a dit – qu'il y ait de définition de l'intérêt public. Donc, il n'y a pas de définition unique, mais il y a beaucoup de démarches, d'approches plutôt qui ont réfléchi à ce qu'est l'Intérêt public, en tout cas du point de vue historique et du point de vue européen.

Et donc voilà pourquoi j'ai commencé il y a un certain temps ou il y a un an à écrire mes recherches. J'ai fait des recherches historiques sur l'intérêt public. J'ai recherché un peu les équivalences dans les langues européennes et nous avons donc des équivalences en allemand, en italien, en grec, en latin, en français et dans d'autres langues européennes.

Donc, si vous avez un mot pour désigner ceci, en principe on a une définition, une signification qui correspond.

Donc, on va commencer par Aristote, donc dans l'Antiquité, qui avait déjà ce terme de « polis ». La notion d'intérêt public, de compréhension de l'intérêt public pour lui revient régulièrement.

Donc, on peut voir que, dans le contexte européen, on peut trouver des exemples de ceci.

Au Moyen-âge, dans les différents états, villes-états qui existaient – à Nice, à Gênes, à Hambourg, à Venise, etc. – ces villes-états avaient toutes dans leur constitution un terme, une description qui correspondaient à cette notion d'intérêt public.

Donc, l'intérêt de la majorité, l'intérêt d'une communauté.

Donc, il y a beaucoup de références à ceci qui existe. C'est ce que j'ai fait. Je suis rentré dans les détails. J'ai trouvé beaucoup de livres qui parlait du *Gemeinen Nutzen* – c'est un terme allemand que l'on trouve dans beaucoup de communautés en Suisse.

Dans les communautés suisses, l'intérêt public, c'est un phénomène très présent. C'était en fait la règle plutôt que l'exception. Mais on y reviendra plus tard.

Dans le contexte anglais, on a ce qu'on appelle les commentaires, et je crois que les commentaires font partie d'un historique continu avec différents contextes, un contexte différent, une signification un petit peu différence. Mais à la base, je crois que le concept est le même.

Il y a des références à l'intérêt public dans diverses constitutions en Europe : dans la constitution suisse, dans la constitution espagnole, dans la constitution française et dans la constitution allemande. Et ces constitutions font mention de manière express de ce concept. Ceci existe également dans la loi, surtout

dans les pays de langue allemande. On parle toujours de l'intérêt public.

Alors, pour abrégé un petit peu là-dessus, je crois qu'il est plus difficile au niveau international de considérer ce terme et d'ailleurs, on pourra voir peut-être un petit peu à quoi ça correspond dans le contexte indien. Ça m'intéresse de savoir ce qui va nous être dit, mais je suis pratiquement sûr qu'il est difficile de dire qu'il existe une définition de l'intérêt public international.

Là, il est sans doute plus difficile d'inclure les différentes perspectives régionales dans une définition. Les questions de langues, les questions de diversité régionale rendent sans doute plus difficile d'arriver à une bonne définition de l'intérêt public au niveau international. En tout cas du point de vue européen, l'intérêt public, c'est clair : c'est un acquis qui est devenu un principe directeur dans beaucoup de périodes de notre histoire. Et il a toujours joué un rôle très important en particulier en termes de réglementation.

Les réglementations gouvernementales d'une manière générale, et je prends simplement l'exemple de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, en général elles font référence à l'intérêt public. Donc, j'imagine qu'il n'y a pas de concept, de système de bonne gouvernance qui puisse négliger l'intérêt public. Au contraire,

j'ai la conviction que l'intérêt public est constitutionnel pour tout modèle, pour tout système de gouvernance digne de ce nom.

Donc, je vais m'arrêter là pour l'instant et si vous avez davantage de questions au cours de la discussion, n'hésitez pas. En tout cas, je suis très curieux de savoir ce qu'ont à dire mes collègues d'Inde, parce que j'aimerais bien savoir à quoi correspond tout ceci dans une autre région du monde.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je suis tout à fait d'accord. C'est à vous, monsieur.

RAJESH CCHARIA: Merci beaucoup et en tout cas, merci pour votre confiance.

L'Inde, 65 % de règle et de pénétration de l'Internet... Pardon, 65 % rural et pourtant, la pénétration de l'Internet vient de commencer. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire. Les choses ne vont pas vite.

Nous avons environ 15% de notre pays qui ne comprend pas bien l'Internet, parce que l'Internet est en anglais et il n'y a que 15 % des gens de notre pays qui parlent anglais. Nous avons vingt-deux langues parlées dans notre pays et chaque langue est différente de sa voisine.

Alors, comment les rassembler toutes dans une seule plateforme?

C'est un véritable enjeu. Et jusqu'à ce qu'on arrive à améliorer cette situation, je ne pense pas que les gens vont comprendre à quoi correspond l'intérêt public de l'Internet pour la communauté.

Nous avons déjà parlé du modèle multipartite, le ministre en a parlé, et pour moi, je pense que l'opinion publique est l'un des acteurs majeurs de ce système et je dois dire que sans le public, il n'y a pas de système multipartite qui puisse survivre.

En termes de gouvernance, certes, le gouvernement est là pour la gouvernance et il travaille dans l'intérêt du public uniquement. Mais comment peut-on amener le public dans la prise de décision, c'est en fait ça le rôle le plus important du gouvernement et de la communauté.

En 1995, notre ancien Premier ministre avait ouvert le secteur public. Le développement s'est mis en route. Beaucoup de nouveaux fournisseurs de services Internet ont fourni des infrastructures d'Internet au public indien.

Beaucoup de choses se sont mises en route, ont commencé, et je fais maintenant partie du Conseil de l'APNIC, le Conseil exécutif. Eh bien, on peut parler d'engagement public. Nous

avons commencé à avancer et au début, l'APNIC est donc notre RIR et nous attribuait des ressources. Mais petit à petit, nous avons commencé à parler de l'ICANN, du FGI et d'autres activités au niveau international. Étant donné cette confiance, le réseau des opérateurs d'Asie du Sud ont commencé à regarder vers l'Inde et à se retrouver en Inde une fois par an. Et tous les ans, on voit le nombre de participants augmenter.

En incluant l'intérêt du public dans l'élaboration des politiques, ce que l'on constate c'est l'habilitation des hommes et du peuple. Et cette habilitation permet d'augmenter le niveau de vie du citoyen indien.

Et nous avons vu un changement majeur. Par exemple, lors de la dernière élection de 2014, depuis que le nouveau Premier ministre a pris ses fonctions et après l'élection, il a confirmé de manière catégorique que l'utilisation des médias sociaux avaient permis de donner des moyens au peuple et que de cette manière, le gouvernement – un nouveau gouvernement – s'était mis en place.

Donc, 400 millions de connectivité avec 1,05 milliard de connectivité mobile sur une population d'1,35 milliard de personnes. C'est quand même quelque chose. Nous avons beaucoup avancé.

Mais l'Internet n'est pas simple. Il ne suffit pas de savoir appuyer sur un bouton vert ou un bouton rouge. L'Internet nécessite d'être compris, d'être appris, en particulier pour les régions rurales de notre pays. Les fournisseurs de services Internet ont créé un certain intérêt, ont généré un certain intérêt dans les communautés et les gens souhaitent maintenant faire partie de la prise de décision et de l'élaboration de politiques.

À l'époque où l'Internet n'était pas encore réellement développé, quand les gens n'étaient pas tellement actifs sur Internet, donc à l'époque, parler de l'intérêt public et de communication active, ce n'était pas quelque chose qui avait du sens, parce qu'on ne savait pas vraiment de quoi il s'agissait partout dans le pays.

Mais étant donné la participation active de la communauté internationale dans le pays, désormais beaucoup de personnes ont commencé à parler de politiques dans l'internet et des différentes organisations qui existent.

Oui, le modèle multipartite a été annoncé. Mais convertir 100 % des esprits à cette approche multipartite va prendre du temps, parce que la bureaucratie doit pouvoir comprendre que les utilisateurs, les ONG, tout ceci, tout ce modèle multipartite ont un rôle à jouer dans la prise de décision. Nous nous rendons compte que les bureaucrates des différentes couches ne sont

pas forcément à l'aise avec ceci. Ils pensent toujours que la décision repose sur le gouvernement. Voilà pourquoi il y a gouvernance. Je crois qu'avec l'aide du public, nous pouvons devenir plus importants dans le domaine des TI.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Rajesh. C'est très utile d'écouter le point de vue de ces pays que nous ne connaissons pas très bien. Effectivement, l'Internet représente un développement, un changement majeur. Alors, nous allons maintenant demander à des experts de l'ICANN, au sein de l'ICANN à Jonathan Robinson et Becky Burr de la GNSO, de nous parler. Alors donc, la GNSO est en fait le lieu où les politiques pour les noms ont lieu et donc, l'intérêt public est quelque chose de significatif au sein de la GNSO.

Jonathan, qu'avez-vous à nous dire sur ces questions et comment est-ce que vous essayez de mieux servir l'intérêt public dans votre élaboration de politiques?

JONATHAN ROBINSON: La question qu'on m'a posée, c'était de voir un petit peu ce que fait l'ICANN du point de vue de la politique publique. Et donc, je mets ceci en lien avec le travail de la GNSO en même temps. Je considère différents exemples de ce type de choses.

Donc, nous avons parlé tout à l'heure de l'intérêt public et du fait que c'est un peu une question de sensation : on se dit, il faut faire quelque chose par rapport à ça. Mais, en fait, c'est très difficile à appliquer et à tester. Donc, je vais essayer de vous présenter certaines manifestations de l'intérêt public et je vais également demander au personnel de me dire quel est leur point de vue également.

En fait, il y a eu trois domaines que nous avons identifiés. Premièrement, le soutien de la sécurité, de la stabilité et de l'évolution du DNS et du marché pour que le marché soit stable et digne de confiance. Ensuite, en termes de décision, en ce qui concerne la stabilité, la sécurité du DNS. Par définition, ceci doit faire partie de l'intérêt public, parce que nous souhaitons un DNS stable et sécurisé.

En termes de coopération, donc mieux promouvoir la confiance dans le système. Et en termes de transparence et de redevabilité, la responsabilité a beaucoup d'importance.

Donc, en termes de sécurité et de stabilité du DNS, des choses telles que la mise en place de bonnes pratiques dans le système multipartite, l'amélioration de la participation : tous ceux-ci sont des thèmes larges.

J'entrerais un peu dans le détail du DNS. Mais vous l'avez déjà mentionné dans vos remarques d'introduction, le travail sur les

politiques lorsqu'il a lieu au sein de la GNSO, c'est quelque chose qui est effectué et géré ensuite par le Conseil de la GNSO qui, en soit, est une entité multipartite. Donc, on pourrait présenter l'argument – et d'ailleurs, on pourrait peut-être en parler, ce serait intéressant de savoir ce que vous en pensez – le fait qu'il y a ait une entité multipartite qui s'occupe et qui gère et même supervise l'introduction de politiques de manière multipartite. Est-ce que cela justement correspond à la définition de l'Intérêt public? Les processus de développement des politiques sont des processus multipartites à la base.

Donc, contribuer au développement des PDP, les différentes parties sont sujettes à l'intérêt public.

Donc, lorsqu'on considère ceci de manière un peu plus large, il y a des bonnes pratiques qui sont mises au point au sein du mécanisme multipartite, par exemple le travail de planification stratégique, les révisions de l'organisation et les différents efforts de l'ICANN pour être responsable, pour être ouvert, coopérer, pour collaborer. Tout ceci, on pourrait dire que ce sont des mécanismes qui permettent à l'ICANN de manière large de respecter l'intérêt public et bien sûr, l'intérêt public, ce n'est pas seulement quelque chose qui a pour but l'intérêt public, mais également d'être efficace. Parfois, la mise en place des révisions est efficace, parfois moins.

Donc, il y a l'engagement par rapport aux révisions, mais également par rapport à la mise en œuvre de ces révisions. Est-ce qu'on est efficace pour les mettre en œuvre? Donc, c'est un petit peu ce type de choses que je considère.

Et puis, il y a un engagement également très important dont nous parlons et on se pose souvent la question de son efficacité. Mais à l'ICANN, il y a vraiment comme objectif d'augmenter la participation, d'être plus ouvert, d'être plus transparent, tous ces principes dont on parle. Et autre principe très général, la diversité. En soi, la diversité c'est un engagement envers l'intérêt public puisque l'ICANN cherche de plus en plus à être diversifié et à mieux refléter les différentes cultures, le genre, la religion, etc.

Donc, pour moi, ce sont des exemples que nous avons là d'intérêt public, d'activités liées à l'intérêt public qui ont lieu dans l'environnement actuel. Et pour moi, il serait intéressant de discuter de ceci, de débattre de leur efficacité, de leur signification pour nous.

Donc, je pense que ça suffit, Olivier, je ne sais pas. Je suis de toute évidence ouvert à la discussion.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Jonathan.

Nous allons maintenant passer à Becky Burr.

BECKY BURR:

Alors, moi aussi, je vais être très brève. Mais je vais revenir un petit peu sur l'historique dont on a parlé Olivier. Bien sûr, l'ICANN a parlé de l'intérêt public et du fait qu'il faut s'assurer de servir cet intérêt public.

Et il y a eu un groupe de travail stratégique qui a trouvé une définition que je vais vous lire. C'était le comité stratégique sur l'intérêt public : « s'assurer que l'Internet devienne et continue de devenir stable, inclusif et accessible dans le monde entier de manière à ce que tous puissent bénéficier des avantages d'un Internet unique et ouvert. Ce faisant, l'ICANN doit bâtir la confiance dans l'Internet et dans son système de gouvernance »

Dons, lorsque cette définition a été proposée, très rapidement elle est devenue... Il est devenu très clair qu'il allait être difficile d'obtenir l'adhésion de la communauté et de mettre en œuvre ceci à l'avenir.

Et en partie, la raison est que l'intérêt public à mon avis est difficile à décrire de manière abstraite. C'est vraiment quelque chose qui est spécifique à des contextes et il y a énormément de circonstances individuelles qui ont un impact sur l'intérêt public.

Donc, dans n'importe quelle situation, c'est un petit peu un travail d'équilibriste.

Donc, lorsqu'on a commencé le travail du CCWG sur la responsabilité et la redevabilité, en particulier la rédaction des déclarations de mission et de valeurs fondamentales et de nos engagements, la discussion a porté justement sur cet intérêt public et sur l'ICANN. Et dans les valeurs fondamentales, nous nous sommes dit il faut les inclure aux statuts de l'ICANN de manière à développer des politiques dans l'intérêt public.

Donc, bien sûr, nous avons dû parler de ce que cela voulait dire. Et le groupe, après avoir beaucoup réfléchi et discuté de cette question, a décidé que la manière de bien traiter ceci, c'était à la base de dire qu'il fallait revoir notre déclaration – la déclaration de notre mission – dans le contexte. Et donc, cette déclaration de mission demande à l'ICANN de préserver le bon fonctionnement stable, sécurisé de l'Internet et des identificateurs, en particulier en ce qui concerne le nommage dans les politiques pour lesquelles des résolutions uniformes sont nécessaires pour faciliter une résilience, une interopérabilité, une ouverture et une sécurité. Il y a également les politiques qui sont élaborées de manière ascendante et multipartite.

Donc, s'il fallait donner une définition courte de l'intérêt public qui doit être servi par l'ICANN à la base, c'est d'assurer la disponibilité et l'intégrité des enregistrements – donc des noms. Et puis, les résolutions, c'est-à-dire les numéros.

Mais, encore une fois, je crois qu'après avoir beaucoup réfléchi à cette proposition et Steve DelBianco en parle souvent de ceci comme quoi l'intérêt public doit être considéré de cette manière à l'ICANN. Mais, en fin de compte, ce que nous avons décidé de faire, c'est non seulement de définir l'intérêt public, mais de dire en fait qu'il est limité par la mission de l'ICANN. Et puis, également identifier l'intérêt public.

Donc, dans le cadre des statuts de l'ICANN, il est dit que les valeurs fondamentales de l'ICANN sont de s'assurer que nous avons un développement de politiques informé, effectué par la participation de différentes parties prenantes de manière ascendante.

Et je vais lire les statuts. Ils sont décrits ainsi. Donnez-moi deux secondes. Donc, il faut « s'assurer que le modèle multipartite, le processus multipartite ascendant doit suivre l'intérêt public global et que ce processus soit transparent et responsable. »

Dans les nouveaux statuts, de façon délibérée, nous avons décidé de souligner la définition d'intérêt public mondial et de dire à la base que si l'on développe, si l'on élabore des politiques

à travers ce modèle multipartite ascendant inclusif, cela doit inclure toutes les contributions de la communauté et de toutes les parties prenantes, et spécialement du GAC qui est donc très intéressé par l'intérêt public, les résultats de ce processus d'élaboration de politiques, les résultats des processus d'élaboration de politiques qui soient soutenus par le consensus et ainsi, par définition, cela devrait pouvoir servir l'intérêt public selon la définition de l'ICANN.

Donc, c'est une approche, une démarche un peu différente et qui est liée au mandat de l'ICANN, à la mission de l'ICANN et liée et définie spécifiquement par une description que nous utilisons dans le fait que nous disions le processus d'élaboration ascendant, le modèle multipartite ascendant...

Bien sûr, on pourrait continuer à avoir un PDP l'un après l'autre pour essayer de développer une nouvelle définition de l'intérêt public global ou mondial que sert l'ICANN. Mais, en fait, cela est, cela devrait être un processus auto-exécutoire. Quand on regarde la communauté des parties prenantes, on voit que les résultats sont soutenus par les différentes parties. Donc, on n'a vraiment pas besoin d'une définition unique.

Voilà donc les résultats de beaucoup de travail qui a été fourni durant plusieurs années pour définir ce mot. Et c'est comme ça

maintenant que l'on va définir cet intérêt public global ou mondial avec les nouveaux, après la transition.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Nous avons maintenant des questions à distance. Nous allons les conserver et y passer tout à l'heure.

Nous allons passer la parole à Thomas Schneider du GAC qui va nous parler de l'opérationnalisation de cet intérêt public. Vous avez déjà fait la transition d'ailleurs, Becky, si je peux utiliser ce mot « transition ».

THOMAS SCHNEIDER: Je suis Thomas. Je suis le président du GAC. On m'a demandé de parler de la perspective du GAC. Les gouvernements prenaient les décisions qui étaient soi-disant d'intérêt public à tous les niveaux, qu'ils soient régional, national et international.

À ce sujet, je voudrais faire une remarque. La définition que nous avons observée, quand il s'agit de la sécurité, de la stabilité et de l'Internet est d'intérêt public. Pour moi, ce n'est pas logique.

Ça devrait être un élément. C'est un élément entre des centaines d'éléments qui correspondent à l'intérêt public, à l'intérêt public dans ces définitions.

Bien sûr, ma proposition serait cette définition pour l'intérêt public : tout ce qui est dans l'intérêt du public international point à la ligne.

Tout ce qui concerne l'intérêt public en général, ce n'est pas la peine d'essayer de trouver un équilibre et trouver une définition pour un seul élément. Ce n'est pas logique à cet effet.

Ce que j'aimerais vous faire, c'est de vous donner un élément, un exemple concret et on pourrait parler de comment les gouvernements mettent en place ou exécutent leurs décisions dans l'intérêt du public, dans des environnements complètement différents pour des thèmes, sur des thèmes complètement variés.

Mais où dans ces cas-là, ces éléments sont complètement différents et vous pouvez ainsi regarder si ces éléments, si ces modèles peuvent être appliqués au processus du DNS ou à l'ICANN, pour que l'on puisse vraiment avoir la bonne décision et prendre en compte tous les éléments qui correspondent à l'intérêt public.

Voilà cet intérêt concret dont je veux vous parler. Imaginez que vous avez une proposition pour un fournisseur d'électricité et que cette compagnie veut utiliser l'eau dans la vallée pour – je donne des mots en allemand, j'espère que tout le monde va comprendre... Mais donc, que cette rivière puisse ainsi aider à

générer de l'électricité. L'objectif des politiques est de générer de l'électricité puisque c'est nécessaire pour la société. Donc voilà la situation. Cent millions de personnes dans un pays. Le pays a des problèmes, n'a pas assez d'électricité et le projet serait une solution significative pour remplir les besoins du public. Le projet coûte un milliard de dollars et va générer des milliards de dollars à l'année. Ce serait donc un projet très profitable à long terme. Le problème, c'est que là où passerait l'eau, il y a des centaines de personnes qui travaillent là et qui cultivent la terre. Plus bas, à cinq kilomètres, il y a une ville de 200 000 personnes et si le barrage était détruit, cela détruirait la ville. Et encore 20 kilomètres plus loin, il y a une frontière avec un autre pays où il y aurait encore 20 millions de personnes qui seraient affectés par le barrage. Donc voilà. Ça devient de plus en plus compliqué. En plus, il y a des espèces d'animaux, de plantes qui ne vivent nulle part ailleurs dans le monde. Donc voilà un écosystème complètement unique de la région. Donc voilà votre situation. Qu'est-ce que vous allez faire? Comment allez-vous prendre la décision pour servir l'intérêt du public? Construire ce barrage et ce lac pour fournir de l'électricité?

La meilleure façon de décider, c'est que la compagnie d'électricité paie dix millions de dollars au ministre responsable de l'électricité pour tel pays qui va, lui, décider et qui va lui-même donner dix millions de dollars à la campagne d'untel ou

untel qui va se présenter aux prochaines élections et ce ministre va dire ensuite : Ah, l'intérêt public est l'électricité. On va en avoir. Bien sûr, on doit construire le barrage. C'est d'intérêt public. Donc voilà. C'est tout à fait logique. Comment seront les gens qui vivent là? On leur donnera 1 000 dollars par personne pour qu'ils aillent vivre ailleurs. Nous avons trouvé du terrain pour eux à tel endroit ou à tel endroit. Ce n'est pas aussi fertile. C'est là-bas, là-bas. Et puis, les maisons ne coûtent pas cher, mais on va vous donner 1 000 dollars. Vous vous débrouillez. Tout ira bien. Ce n'est peut-être pas la façon idéale de prendre une décision dans l'intérêt public.

Donc, à mon avis, et bien sûr, la réalité est un peu entre les deux. Je parle des deux extrêmes, mais à mon avis, dans mon pays par exemple, parce que nous avons introduit une communauté habilitée qui a le droit à la décision ou qui a sa voix dans les décisions prises par nos gouvernements et que nous avons donc cette démocratie, nous avons disons une manière plus ascendante de passer à travers tous ces processus et de faire passer des décisions qui sont d'intérêt public. Ce que vous devez faire, c'est de regarder quels sont les intérêts. Vous avez par exemple la fourniture d'électronique, d'électricité. Vous avez la fourniture de telle ou telle chose. Les droits des gens qui vivent sur telle ou telle terre. Vous avez les risques que vont courir les villes qui vivent en amont. Vous avez les risques pour les espèces

en voie de disparition. Vous avez des risques au niveau de l'histoire, des monuments historiques et tout ça. Donc voilà. Les politiques, les objectifs et les buts : tout cela représente des éléments d'Intérêt public.

Vous pouvez regarder cela d'une façon juridique. Quelles sont les bases juridiques qui sont utilisées? Et ces règlements sont souvent faits de façon à protéger l'intérêt public et ce sont des réglementations que vous pouvez en général suivre. Les gens ont bien sûr des droits et il y a aussi la gestion des risques quand il s'agit des barrages, des usines nucléaires. Par exemple, quand les gens vivent dans tel ou tel endroit, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de problèmes. Il y a des risques plus importants pour tel ou tel problème. Vous avez... Vous aurez des problèmes pour gérer l'eau, à savoir combien d'eau va être utilisée par telle ou telle entité. Vous avez aussi à gérer les conflits entre les différents pays puisque les lois sont différentes. Il faut donc prendre des décisions. Et ensuite, vous aurez des problèmes juridiques internationaux et ainsi de suite, pour préserver les droits de la biodiversité. Chacun... Il y a des lois qui existent pour protéger les cultures, les monuments historiques, etc.

Donc, tout le monde a des objectifs différents et un des éléments, c'est la fourniture d'énergie. Si vous regardez ces droits, ces droits-là ne sont pas forcément dans l'intérêt public. Donc, si vous évaluez tous ces risques et tous ces projets – tous

ces éléments, vous pouvez voir que peut-être ce projet n'est pas dans l'intérêt public. Et donc, il faudra essayer de trouver un autre projet.

Donc l'alternative, c'est d'obtenir le même montant d'électricité en formant, en creusant deux lacs différents dans deux endroits différents, dans des communautés plus petites où moins de personnes vivent. Peut-être qu'il n'y aura à ce moment-là qu'une petite ville en amont qui sera à risque, où il n'y a pas de monuments historiques ou d'espèces en voie de disparition. Ça peut résoudre votre problème, mais ce n'est quand même pas une solution. Vous devez faire quelque chose avec ces 1 000 personnes que vous allez déplacer. Vous devez évaluer encore une fois tous les risques et vous devez établir les droits de chacun, etc.

Par exemple, en Suisse, quand nous devons faire face à une telle question, nous invitons les fournisseurs d'électricité et nous leur demandons de contacter les 1 000 personnes en question, qu'ils mettent en place une proposition et qu'ils proposent à ces gens-là un endroit où ces gens-là pourraient aller vivre, leur donner une compensation pour qu'ils puissent aller vivre à cet endroit et peut-être leur donner des parts, des gains qui vont être obtenus par les revenus donc de l'usine d'électricité. Donc, c'est déjà arrivé. Les gens ont déménagé et ont été compensés dans certains cas, etc. La question est : qui doit décider? Et dans ce

cas-là, dans un cas comme celui-là – pardon, l'intérêt immédiat des personnes qui vivent ici et des autres, même au-delà du pays lui-même, dans ce cas-là, il devrait y avoir un droit de vote pour les gens qui vivent dans la région qui va être inondée par exemple et ces gens-là devraient pouvoir accepter le projet ou non. Nous demandons aussi entièrement à un pays, un pays dans sa totalité, de pouvoir voter. Et même si vous n'avez pas un contrat juridique, vous devez avoir quand même une bonne relation avec les pays frontaliers pour s'assurer qu'il puisse protéger leurs villes qui sont autour du barrage. Vous devez vous assurer que cela soit fait pour que leur intérêt, à eux aussi, soit servi. Donc, il faut vraiment rassembler les parties pour trouver des solutions qui pourraient vous aider à résoudre vos problèmes.

Donc, le droit de voter au niveau local et au niveau national est un équilibre que vous ne pouvez pas éviter. Si vous donnez un million de dollars à chaque personne que vous allez déménager, il faut penser aux autres risques. Parce que si vous leur donnez trop d'argent, le reste du pays va dire non ce n'est pas juste si vous ne leur donnez pas assez d'argent. Le pays va dire, ah non c'est injuste. Donc voilà. Il faut protéger son héritage.

Il y a des éléments ici qui pourraient être utilisés pour inspirer l'ICANN dans ce cas-là. En fait, ce que j'essaie de dire, c'est qu'il n'est pas logique de définir le, l'intérêt public, mais les éléments

qui fournissent, qui font partie de l'intérêt public. Vous devez avoir un processus pour identifier tous les éléments qui rentrent en compte. Et toutes les parties prenantes, toutes ces personnes doivent être entendues. Elles doivent donner leur opinion et vous devez évaluer tous ces éléments. Ensuite, trouver des solutions à travers un processus inclusif et ainsi, définir qui aurait le droit de dire oui ou non à chaque proposition. Il pourrait y avoir des couches différentes de personnes qui doivent donner leur avis. Et à la fin, vous allez avoir une opinion et à la fin, vous aurez vraiment quelque chose qui pourra servir l'intérêt public. Mais si vous ne mettez pas en place des mécanismes qui puissent définir tous ces éléments, vous n'aurez pas les bons résultats.

Donc, un concept abstrait qui vous forcerait à identifier vos processus serait, qui soit d'intérêt public. Et ça, c'est la perspective des gouvernements, au moins dans mon pays où moi je vis, c'est comme ça qu'on fait face aux choses. Il faut aussi garder en tête que les objectifs que vous essayez d'accomplir. Si vous prenez par exemple la fourniture d'énergie, peut-être que le temps que vous allez prendre à discuter de la construction du barrage, vous allez vous rendre compte que l'énergie solaire est devenue tellement peu onéreuse qu'au lieu de vous préoccuper avec un barrage, vous pouvez juste mettre des panneaux solaires et ensuite, vous n'avez pas de problèmes. Vous pouvez

éviter des tas de risques pour des tas de personnes. Donc, peut-être... Donc, encore une fois, les besoins des uns et des autres peuvent changer. Les objectifs d'intérêt public peuvent changer. Donc, ce n'est pas une chose unique. Il faut voir quels sont les besoins et les situations en même temps peuvent changer, il faut s'adapter et avoir des processus qui s'adaptent. Si vous avez une définition, il faut trouver une définition qui va fonctionner. Il faut savoir ce qui est nécessaire et il faut parler des changements qui vont se produire pour pouvoir avoir une bonne définition.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci Thomas. Et je sais très bien que les approches pragmatiques comme ça nous posent des soucis. Nous savons qu'en Suisse, les choses fonctionnent différemment. Vous avez oublié de parler des montagnes d'ailleurs qui peuvent poser des problèmes. Maintenant, on arrive à un moment dans la séance où nous voulons vous entendre, entendre vos commentaires et vos opinions. Il y a des micros au centre de la salle. Vous pouvez faire la queue au micro et une fois que vous êtes au micro, vous pouvez poser vos questions.

Tout d'abord, je voudrais parler de... lire la question que nous avons à distance. C'est une question d'Aaron, pour Aaron. Est-ce

que vous pouvez parler de l'utilisation des politiques en Inde ?
Donc, est-ce que vous pouvez nous parler de ça, s'il vous plait ?

RAJESH CHHARIA:

Je parlais de la qualité des services en Inde et ce qui se fait en Europe et ailleurs ne peut pas se faire en Inde. Le marché est différent. Il y a quelques années les soldats anglais sont arrivés avec du shampoing. C'est quelque chose de nouveau pour nous. Après ça, tout de suite, ils ont commencé ce qui s'appelait [Inaudible] à une roupie. Et ce qu'on a trouvé, c'est que même... Tout le monde utilisait ce sachet même les femmes dans le milieu rural, parce que c'était pratique.

Nous savons que nous sommes les moins chers au niveau des coûts pour le service de mobile, de téléphone mobile. Nous savons aussi qu'en Inde nous avons la plus grande densité d'utilisateurs et que quand il y a ce spectrum de rareté de service, nous savons que nous n'allons pas pouvoir mettre en place ces politiques pour les personnes. Parce que nous avons des problèmes pour utiliser ces services de bonne manière pour obtenir des services chez nous dans nos maisons, etc.

De nos jours, nous sommes fascinés quand nous voyons même que des vidéos sur YouTube. Arrêtez... Juste pour arrêter par exemple, les abus qui existent en Inde, c'est déjà difficile. Donc, cela n'est pas à l'avantage d'une portion de la population. Il faut

quelque chose qui soit à l'avantage d'une grande portion de la population.

Hier, par exemple, je parlais avec certains des studios sur les abus des politiques de l'Internet. Il y a des sites qui donnent l'accès aux pirates. Il y a un effort qui est fait pour arrêter ces téléchargements, parce qu'on leur donne moins de débit. Donc, ils ont du mal à télécharger. Je pense que j'ai répondu à la question.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Nous avons beaucoup de personnes qui font la queue pour prendre la parole au micro. Je vois là des experts qui pourraient très bien être assis avec nous à la table. Donc, on va commencer par la première personne au micro. Présentez-vous, s'il vous plait. Présentez-vous pour le scripte et pour les interprètes.

ASHWIN SASONGKO: Bonjour. Ashwin, je viens d'Indonésie. Merci pour vos informations. Thomas, je me demande si, durant la prochaine réunion, vous pourriez apporter ces informations et les distribuer. Et si vous devenez président d'ailleurs, dis-le-moi parce que je mettrais mes cent milliards de dollars en dépôt dans votre pays.

Je regarde la technologie maintenant et je la vois à un niveau où il y a des monopoles mondiaux, donc que ce soit dans les systèmes opérationnels ou dans les applications, etc. Beaucoup de personnes sont satisfaites puisqu'elles peuvent recevoir des courriels gratuits, des ordinateurs qui ne sont pas chers, des téléphones intelligents qui sont peu onéreux. Nous n'avons que deux ou trois produits. Pourquoi est-ce que je ne peux pas installer ma propre puce sur mon propre ordinateur? C'est [Inaudible]. Pourquoi est-ce que je ne peux pas régler mes propres courriels? Alors, peut-être que l'ICANN peut me donner son opinion là-dessus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un peut répondre à cette question? Ou est-ce qu'on peut la mettre sur la table? C'est une question que beaucoup de personnes ont posé et donc: Pourquoi est-ce qu'on a en fait un seul moteur de recherche dans le monde, un moteur principal dans le monde? Et on regarde tous les médias sociaux et ainsi de suite. Pourquoi y a-t-il un tel monopole? En fait, c'est la décision du consommateur. Si le consommateur a décidé, peut-être en avons-nous besoin que d'un seul. Mais nous allons garder la question sur la table. Nous allons poser la prochaine question.

CHUCK GOMES:

Chuck Gomes. Je suis avec VeriSign. Je partage ces commentaires à mon opinion. Donc, c'est juste un commentaire même si quelqu'un veut bien me répondre.

Je voudrais vous remercier pour votre partage d'information. Tout d'abord, je pense que Ludwig quand il a commencé. Il nous a dit qu'il n'y avait pas seulement une définition. Et ensuite, Thomas, vous avez dit la même chose et il n'y a pas une définition. Cela dépend bien sûr de beaucoup d'éléments. Le problème que nous avons vu à l'ICANN durant ces dernières années est que nous avons souvent assumé que le mot public est un groupe très homogène et si c'était le cas, ça serait facile de définir le mot intérêt. Mais, en fait, c'est un groupe très hétérogène et lorsqu'on ajoute à « intérêt public », le mot « mondial », ça devient un groupe encore plus hétérogène.

Donc, ce que vous avez dit sur la focalisation, sur le processus et c'est ce que nous faisons à l'ICANN, certains d'entre vous ont parlé des processus ascendants et multipartites et donc, ainsi au lieu de gaspiller notre temps pour essayer d'obtenir une définition précise, je pense que vous avez raison. Nous devons nous focaliser sur les processus et laisser ce mot public, qui est très hétérogène, et définir ce qui est dans l'intérêt public dans la définition.

En tant que président du groupe RDS, du PDP RDS, nous avons un vrai défi parce que les opinions diverses des personnes dans la communauté sont très différentes. Nous ne devons essayer de trouver la meilleure définition d'opinion publique que nous pouvons et ça, c'est ce que nous essayons de faire. Je crois vraiment que c'est là où nous devons nous focaliser en ce qui concerne l'intérêt public. Et cela s'applique au niveau de l'élaboration des politiques pour chaque politique, elles sont toutes uniques. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Chuck.

MICHAEL PALAGE: Une question en deux parties.

Y a-t-il quelqu'un qui est en désaccord avec le commentaire de Becky en ce qui concerne la relation spéciale du GAC vis-à-vis des intérêts publics de l'ICANN?

Je suis d'accord avec vous, Becky, d'ailleurs. Est-ce que tout le monde est d'accord avec ce commentaire ?

Deuxième partie, puisqu'il n'y a pas de désaccord. Donc, on va passer...

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: On va peut-être demander dans la salle s'il y a des gens qui sont en désaccord puisque ce n'est pas seulement le panel qui doit décider. Est-ce qu'il y a des gens dans la salle qui sont en désaccord? Oui, je vois deux ou trois personnes.

WOLF LUDWIG: Un petit commentaire.

C'est un peu... plus ou moins institutionnalisé avec le GAC, mais d'un autre côté, cela devrait être une inquiétude aussi d'At-Large qui représente les utilisateurs finaux au niveau mondial. Mais moi, je trouve que c'est très prétentieux. Je suis d'accord, mais cela devrait être fait dans l'intérêt public mondial. Donc, je vois que les inquiétudes sont-là au niveau d'At-Large. Donc, ce n'est pas seulement une inquiétude pour le GAC, mais ça devrait être aussi une inquiétude pour l'ALAC.

MICHAEL PALAGE: Becky a dit que c'était exclusif. Non, elle n'a pas dit que c'était exclusif. Elle a dit que c'était une relation spéciale.

BECKY BURR: Oui. Il faut prendre en compte que les avis sur les intérêts publics de la part des gouvernements.

MICHAEL PALAGE:

Que se passe-t-il quand l'avis du GAC arrive devant le Conseil d'administration et que l'avis du GAC n'est pas pris en compte par le Conseil d'administration? Est-ce qu'il y a des responsabilités potentielles de l'ICANN ?

Dans le contexte du communiqué du GAC, dans la catégorie une, il y avait une liste de chaînes sensibles. Il y avait .MARKET. Je me souviens : c'était inclus dans les chaînes financières. L'avis du GAC disait que les titulaires de domaine devaient être pré-approuvés en connexion avec .MARKET. Bloomberg.MARKET a été enregistré et il y a un an, il y a eu une fausse histoire, une fausse nouvelle qui avait été publiée à Wall-Street qui disait que les parts de marché de Bloomberg baissaient.

Donc regardez, c'est la question : Quand le Conseil d'administration est en désaccord sur l'avis du GAC, sur l'intérêt public et qu'il réponde à une tierce partie et que quelque chose se produit et que ce n'aurait pas été le cas s'il avait été d'accord avec cet avis. Y a-t-il des conséquences lorsqu'il y a des dommages encourus ?

BECKY BURR:

Je voudrais parler du fait que vous... Parler de la... du, du désaccord... de l'avis du GAC.

Le Conseil d'administration ne va pas forcément suivre l'avis, mais les statuts s'assurent que le Conseil d'administration puisse le faire, parce que le Conseil d'administration doit interagir et travailler de façon mutuelle sur une solution acceptable. Les statuts demandent à ce que l'ICANN suive le modèle multipartite, les processus multipartites ascendants, et conduise ces processus multipartites de façon régulière, et suivre conformément avec les valeurs. Et donc, les résultats de cela... Il en résulte l'articulation des publics, des intérêts publics mondiaux.

Le GAC a une relation exclusive avec les politiques d'intérêt public, mais je ne pense pas qu'il y ait une responsabilité de créer dans ce sens-là, parce que tout cela est écrit dans les statuts et peut être testé. On peut voir ainsi si les politiques ont été suivies ou non. Pardon, je parlais des processus.

MICHAEL PALAGE:

Oui. En désaccord, ce n'est pas forcément correct. On devrait dire ne suive pas. Je comprends.

Hier, John a parlé à notre groupe du secteur public devant le GAC et a expliqué ce qui se passait si une communauté n'était pas choisie par rapport à une compagnie du secteur public. Donc, nous avons pu ainsi voir comment le GAC fonctionnait dans ce cas-là.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Mike.

Étant donné que nous sommes limités dans le temps, si vous êtes derrière Stéphanie, j'ai déjà fermé la liste. Donc, la première personne, s'il vous plait.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY: Je m'appelle Sivasubramanian de l'Internet Society en Inde. Alors, la première perspective historique n'incluait pas l'Inde. Donc, je voulais parler un petit peu d'une des notions les plus importantes en matière d'intérêt public en Inde. C'est la notion du monde entier comme une famille et c'est un concept qu'on connaît comme le concept de confiance et comme quoi, il y a de la puissance et de la richesse qui sont donnés à une famille. Ceci est donné à cette personne et celle-ci s'occupe de dominer le monde comme ceci, basé sur la confiance.

Alors, en ce qui concerne la gouvernance de l'Internet, l'intérêt public au niveau international est réalisé par un gouvernement ou par une entreprise qui agit pour le monde entier ou plutôt pour soi-même. Les gouvernements agissent dans l'intérêt national et cela doit changer. C'est un intérêt mondial qui entre en jeu ici et cela se passe à l'ICANN.

Il y a certains obstacles à la définition de l'intérêt public au sein de l'ICANN. Il y a évidemment la question du contenu. On doit être fidèle à notre mission. On disait tout à l'heure qu'il nous faut nous focaliser sur le processus et je suis d'accord avec Chuck. Nous devons nous focaliser sur les processus, mais ils doivent être enracinés dans l'intérêt public, ces processus, ces processus doivent être centrés sur l'intérêt public. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Des commentaires ?

THOMAS SCHNEIDER: Une petite réaction rapide. Bien sûr, vous avez raison qu'à la base un représentant du GAC d'un pays spécifique est payé pour agir en son propre intérêt national, mais le GAC dans son ensemble est sensé atténuer ceci et voilà pourquoi nous avons toutes ces discussions assez intenses au sein du GAC si nous ne sommes pas d'accord. Parce que l'intérêt national de mon pays n'est pas le même que celui d'un autre pays à l'autre bout du monde. Donc, nous essayons d'atténuer les intérêts spécifiques des différents pays. C'est une sorte de cumul, si vous voulez, d'intérêt public sur une question spécifique.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Ensuite, personne suivante.

SUBI CHATURVEDI:

Bonjour Olivier. Je m'appelle Subi Chaturvedi et je suis représentant d'une association en Inde des opérateurs de téléphone mobile. C'est une conversation fascinante. Nous avons entendu différents points de vue et j'aimerais parler de deux tendances en cas d'intérêt public.

Si on considère la définition, dans les dictionnaires, ce n'est pas l'intérêt de quelques-uns, mais c'est l'intérêt des communautés et des citoyens. Donc, en dehors des démocraties [Inaudible].

Il y a 22 % des gens qui sont connectés, donc en termes de nombres absolus... Il faut... Nous avons une population très importante, un nombre très important de personnes qui ne sont pas connectées, qui ne sont pas encore en ligne.

Donc, en termes d'intérêt public et de représentation, deux processus qui sont structurés. Nous excluons encore beaucoup de voix, parce que nous faisons ce que nous voyons. C'est en fait un certain silence de la part de certaines populations et même si nos politiques sont très bien, elles sont vraiment bien intentionnées.

Il y a des problèmes de sensibilisation. Il y a des problèmes d'obstacle, de sensibilité culturelle qui ne sont pas considérés

puisque la majorité des personnes ne sont pas présentes et ne peuvent pas avoir droit au chapitre.

Donc, en termes de processus, est-ce que nous laissons de grandes parties de la société derrière parce qu'elles ne sont pas connectées tout simplement ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup.

BECKY BURR: J'aimerais mentionner que ceci représente une des valeurs fondamentales de l'ICANN et donc cela fait partie du processus de discernement en matière d'intérêt public. Nous souhaitons effectivement avoir cette ouverture, cette diversité et cette participation de tous dans le développement des politiques.

Est-ce qu'on peut s'améliorer ? Certes, mais ça fait partie de notre processus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Oui. Nous parlons d'accessibilité, de sensibilisation, etc. Effectivement. Ensuite, monsieur.

JONATHAN ZUCK: Je m'appelle Jonathan Zuck. Je suis président de l'équipe de révision CCT.

J'apprécie la conversation, mais je dois dire que si je vous écoute tous, la définition de Steve DelBianco à laquelle il a été fait référence est d'autant plus attrayante. J'arrive dans cette conversation et je suis terrifié par l'implication de ce que nous décrivons. Et la raison pour laquelle nous avons ce débat continu, visant à définir l'intérêt public, c'est qu'il y a une discussion dans laquelle nous créons des limites.

Le GAC recommande quelque chose. Ensuite, la communauté peut en fait annuler tout ce qui a été recommandé par le GAC.

Il y a des processus qui sont en place en matière de redevabilité au sein de l'organisation, mais tout ceci se passe dans les limites de notre mission. Maintenant, l'organisation est tellement grande, tellement riche que l'idée, c'est vraiment de voir quel est le rôle très large que l'ICANN peut jouer dans le monde, dans l'intérêt public.

Et moi, je ne serais pas surpris si, d'une manière ou d'une autre, on se retrouve confronté à ce problème de conflit d'intérêt avec le barrage en Afrique ou je ne sais où. Je ne serais absolument pas surpris. Donc, nous essayons d'élargir la perspective de l'intérêt public de l'ICANN, mais ceci doit nécessiter un certain nombre de changements aux statuts, à la mission de l'ICANN.

Sinon, toute notion d'un intérêt public est limitée à la mission de l'ICANN qui, à la base, est la disponibilité et l'intégrité du DNS. C'est ce que fait l'ICANN.

Et donc, je ne m'imagine pas de scénario, Thomas, où ce que fait l'ICANN puisse de quelque manière que ce soit être similaire à ce que vous avez décrit. C'était un scénario absolument désastreux. Donc, si un gTLD permet de déplacer un million de personnes, je ne vois absolument pas comment cela pourrait se produire. Donc, il nous faut absolument rester fidèle à ce que nous faisons.

Donc moi, je suis d'accord avec la demande de Steve. Il faut d'abord changer la mission avant de changer ce que veut dire l'intérêt public.

BECKY BURR:

Alors moi, je ne suis... Je ne comprends pas. Je suis perplexe, parce que sur la base des statuts tels qu'ils existent. L'ICANN ne peut rien faire d'autre que ce qui est compris dans la définition de sa mission.

La mission, c'est la préservation de la stabilité et de la sécurité des identificateurs uniques. Ça, c'est la mission. Alors, la disponibilité, et Thomas m'a expliqué un petit peu que la disponibilité et l'intégrité des noms et des numéros, c'est

l'objectif et le processus que nous avons par les PDP ascendants, nous garantit qu'en fin de compte ce que nous obtenons ne doit pas dépasser la mission et ce qu'il ressort donc du processus. C'est à la fois dans les limites de la mission de l'ICANN et au service de l'intérêt public.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Jonathan, il ne nous reste que cinq minutes avant la fin de la session.

Je comprends bien que la discussion est extrêmement intéressante, mais on va quand même donner la parole à Thomas et à un moment ou à un autre, il faudra continuer cette discussion en ligne.

THOMAS SCHNEIDER: Je vais essayer d'être bref.

Je ne sais pas si je me suis mal exprimé. Je ne souhaite pas que l'ICANN soit responsable de sauver le monde entier.

Mais il faut avoir un processus qui nous permette d'identifier tous les éléments de l'intérêt public et de les prendre en compte. Et c'est pour ça que nous avons des gens qui représentent les marques, des gens qui représentent les noms historiques ou des noms qui importent à certaines personnes, je ne sais où. Donc,

c'est une question... Ce n'est pas une question de vie et de mort, mais c'est quand même des milliards de dollars ou d'euros qui sont en jeu. Ça fait partie de l'intérêt public au niveau mondial tout ça. Ça ne veut pas dire qu'on va résoudre tous ces problèmes ici, mais nous devons être conscients de ce qui se passe à l'externe et nous devons minimiser toutes ces menaces externes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Intervenant suivant au micro. Je vous demande de vous limiter à une minute. Sinon, on ne pourra pas terminer.

KAVOUSS ARASTEH: Merci. Je m'appelle Kavouss Arasteh et je parle en mon propre nom.

Soyons pratique et pragmatique. Nous n'allons pas résoudre les problèmes du monde entier, mais nous allons résoudre les problèmes de l'ICANN.

Cette discussion est très vivante, la réunion est très dynamique, mais parfois c'est un petit peu rempli d'émotion tout ça. Définir l'intérêt public, c'est difficile. On peut décrire, mais on ne peut pas définir, parce que sinon, si on définit cela, devient une loi.

À mon avis, avec mon expérience, il me semble que la description fournie par Becky, donc prise dans les statuts, est l'approche la plus pratique et nous devons rester fidèles à cette description.

Donc, la stabilité, la résilience, la sécurité, la transparence, etc. Ça, c'est tout ce qu'on peut dire. C'est le maximum, mais il nous faut avoir des critères si ceci n'est pas respecté. Donc, soyons pratique plutôt que de parler avec émotion.

Et puis, Thomas Schneider a également dit quelque chose que j'aimerais relever. De toute évidence, chacun représente les intérêts de son propre pays au GAC, mais la décision collective du GAC ne doit pas être interprétée comme l'intérêt global de la communauté du monde entier. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Kavouss. Dernière personne au micro.

MANMEET PAL SINGH: Bonjour. Je suis boursier et je fais partie d'un groupe de travail sur le NomCom.

Becky a mentionné qu'une des valeurs fondamentales de l'ICANN, que l'intérêt public de l'ICANN, c'était donc d'assurer la

stabilité, l'intégrité du système d'enregistrement. C'est en fait les noms. Mais je travaille dans le domaine des noms de domaine depuis plusieurs années et ce que j'ai vu après le lancement des gTLD, c'est que, pour la plupart, le prix est très élevé. Donc, est-ce que cela ne devrait pas faire partie justement de l'approche en matière d'intérêt public ?

BECKY BURR:

L'ICANN fait une... Alors, il y a une exception à ce que je vais vous dire, mais l'ICANN ne fait pas la réglementation de la concurrence. Il existe également une valeur fondamentale au sein de l'ICANN comme quoi l'ICANN fonctionne de manière telle qu'elle laisse le marché faire les choses. Donc, la disponibilité des TLD, c'est une manière de le faire, de les laisser à disposition. Mais l'ICANN n'a pas d'autorité pour réglementer la fixation des prix. Cela est hors de sa mission.

Donc, l'intérêt public que nous servons, nous le faisons, mais dans le cadre de notre mandat. Nous laissons les questions de concurrence aux autorités qui s'occupent de la concurrence au niveau international dans le monde entier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Becky. Merci à toutes les questions qui ont été posées. Il y a des commentaires, des questions qui nous sont arrivées par le chat en ligne.

Nous y répondrons par liste de diffusion. Alors, nous avons une liste de diffusion dans laquelle nous parlons de toutes ces questions. Et si vous souhaitez être inscrit, vous pouvez vous adresser à nous et nous vous inscrirons. Je crois que nous avons suffisamment de notions, que nous avons développées pour mettre en place le groupe de travail. Je ne sais pas encore comment nous allons appeler ce groupe de travail, si ce sera un groupe de travail intercommunautaire ou autre, mais nous avons besoin de mettre ceci en place.

Nous avons besoin d'un président. Donc, si vous êtes intéressé, avancez-vous. Venez vous adresser à nous. J'ai dépassé la réunion d'une minute. Donc, j'aimerais remercier nos panelistes, remercier toutes les personnes qui sont dans la salle pour leur participation. C'est très intéressant comme discussion et je suis impatient de faire le suivi de ce travail au cours de la réunion suivante qui, j'espère, aura lieu lors de la prochaine réunion de l'ICANN. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]